



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de l'ASSOCIATION DE TIR AUDENGEOISE (ATA)

Dimanche 3 septembre 2017 à 10H15
Lieu de réunion Mairie d'Audenge

Le président Alain DEFONTAINE, prend la parole à 10H20 et soumet au vote à main levée, un président de séance: Philippe DENLINGER, accepté par l'assemblée à l'unanimité.

Vérification des listes d'émargements ou chaque adhérent (présent ou représenté) a attesté de sa présence (Contrôleurs : Catherine BARRAU et Richard LIBES). Les vérifications ont été rigoureuses.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 10H20.

Le Président de séance déclare en conséquence l'Assemblée Générale Ordinaire régulièrement convoquée et constituée pour procéder à la lecture de l'Ordre du jour.

- Rapport moral du Président, (Vote).
- Rapport financier du trésorier et budget prévisionnel, (Vote).
- Fixation du taux des cotisations du club.
- Election ou réélection des membres démissionnaires du Comité directeur et des nouveaux candidats. Neuf postes à pourvoir (Vote à bulletin secret).

Rapport moral du président

Parole est donnée à Alain DEFONTAINE pour présenter le rapport moral de l'ATA.
L'adoption du rapport moral et d'activités est faite à l'unanimité des personnes présentes et représentées (Annexe 1).

Le président appelle à voter (vote à main levée) le rapport d'activités et moral.

Contre0
Abstention.....0
Pour105

Le rapport moral et d'activités est adopté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

La parole est donnée à Madame Le Yondre, Maire d'Audenge

Madame Le Yondre est favorable à nous aider dans nos démarches quant à la recherche d'un nouveau terrain permettant le déménagement de notre stand. Madame Le Yondre soulève aussi la problématique du PLU ou il faudra apporter des modifications quand le terrain sera trouvé. Il nous faudra aussi construire des infrastructures aux normes et signer une convention.

Madame Le Yondre souhaite poursuivre le dialogue avec notre association et à confirmer qu'une aide financière, en fonction des dispositions futures de la commune était envisageable.

Madame Le Yondre a été applaudie par les adhérents.

Questions à Madame le maire :

Question : La fin programmée du stand actuel est prévue pour septembre 2018, qu'en est-il si le nouveau stand n'est pas prêt ?

Réponse : Le maximum sera fait pour être dans les dates.

Question : Quel est le montant de la subvention accordée par la mairie ?

Réponse : Aucune subvention.

Alain Defontaine explique que les années précédentes, les administrations réglaient une redevance à l'ATA pour l'utilisation du stand. Nous ne demandons donc pas de subvention communale, préférant laisser notre part aux autres associations. Cette année, notre stand n'étant pas homologué, la municipalité et la Ligue Aquitaine nous ont demandé de ne plus accueillir les dites administrations. Les conventions pour la saison 2016-2017 ayant été revues à la hausse, la perte financière pour le club a été d'un peu moins de 4 000,00€.

Le président de séance donne la parole à Pascal Baclet, trésorier.

Bilan financier et prévisionnel

Annexes 2 & 3

Le président de séance demande si l'assemblée accorde le quitus au bilan. Un vote à main levée est organisé :

Contre0

Abstention.....0

Pour105

Fixation du taux des cotisations du club.

Le taux des cotisations annuelles ayant été décidé en réunion du Comité directeur, quelques mois auparavant, les adhérents ont approuvé l'augmentation. L'ATA reste encore le club le moins cher de la région.

Election des neufs membres du Comité Directeur

Le président de séance donne lecture des noms des personnes volontaires (11 membres actifs), ces personnes se présentent à l'assemblée. (*Annexe 4*)

Rappel des modalités du vote, la liste sur le bulletin comporte 11 noms, il suffira à chaque votant de rayer 2 noms de son choix.

Chaque licencié va alors signer le registre de vote ainsi que les procurations qu'il détient.

Résultats

Candidats	Nbre de voix contre	Elu
ARMENGOD Marc	14	OUI
ARMENGOD Nathalie	16	OUI
BACLET Pascal	31	NON
BARRAU Catherine	9	OUI
BIGNON Stephan	6	OUI
CHEVALIER Yvan	61	NON
DEFONTAINE Alain	1	OUI
DENLINGER Philippe	3	OUI
GUERSTEIN Nicolas	26	OUI
LE BEC Yvon	13	OUI
PONTREAU Julien	22	OUI

Le Comité Directeur fraîchement élu, se retire pour élire les membres du bureau.

Annnonce est faite à l'assemblée :




Président Alain DEFONTAINE
Secrétaire Catherine BARRAU
Trésorier Julien PONTREAU

Question à l'assemblée, approuvez-vous le nouveau bureau ?

Contre.....0
Abstention...0
Pour105

Après avoir remercié Monsieur Benoit MATYN, adhérent et directeur des

« Intermarché » d'Andernos et Lanton d'avoir permis un moment de convivialité en offrant l'apéritif de clôture de l'AG, le Président de séance clôt l'Assemblée Générale Ordinaire à 12H10

Alain DEFONTAINE Président	Catherine BARRAU Secrétaire	Julien PONTREAU Trésorier
		



Annexe 1

Rapport Moral et Bilan d'activités

Bonjour à tous

Je remercie de leur présence à l'Assemblée Générale de l'association Madame Le Yondre, Maire et Monsieur Landot, adjoint aux associations Monsieur Dominique LAFORGUE délégué aux sports.

Cette année fut très riche.

Le 8 décembre 2016, les trois stands de notre club ont été homologués par la FFTir.

Beaucoup de travaux ont été entrepris pour le bien de chacun et un grand nettoyage a été réalisé.

Parmi nos adhérents, il y a 22 femmes. Toutes nos félicitations. Preuve en est, que le tir sportif n'est pas réservé uniquement aux hommes... J'en profite pour féliciter JOELLE TOURNIAIRE qui continue sa moisson de médailles et coupes sur les épreuves du 50m Hunter, en calibre 22LR.

L'augmentation du nombre d'adhérents (198) est bien la preuve que notre club se porte bien.

Le nombre de passages au stand (tous tireurs confondus) est de 2845 pour cette année sportive.

Cette prochaine saison, le club devra déménager.

Ceci permettra de nous mettre en règle avec la municipalité par l'établissement d'une convention.

Le nouveau terrain, permettra de refaire les stands 25, 50 et 200 voire 300m.

Madame Le Yondre nous a promis une aide des Services techniques pour les buttes de tir entourant le futur stand.

Il nous reste maintenant à trouver les subventions et les sponsors... Si vous avez des idées et des filons, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

Pour respecter le PLU, les stands seront en bois. Nous espérons pouvoir construire 12 postes sur les stands 25m, autant sur le 50m, reste à déterminer le stand longue distance.

Pour reconstruire ce stand, toutes les âmes de bonne volonté seront les bienvenues, car sans votre participation, rien ne sera possible...

L'année dernière, des élections ont eu lieu. Nos statuts engagent les personnes élues pour un mandat de 4 ans. Pour raisons familiales l'ancien président a démissionné, tout en restant au Comité Directeur.

Ayant repris la présidence en décembre 2016, et pour cette raison, j'ai demandé de nouvelles élections au cours de l'Assemblée Générale 2017 afin que tout un chacun puisse exprimer sa voix par un nouveau vote. Celui-ci se passera donc à bulletin secret, (Le bulletin comporte une erreur, il y a deux fois le 3) une liste de 11 noms de volontaires ou chaque adhérent pourra rayer 2 noms de son choix.

Resteront donc 9 membres élus qui constitueront le Comité Directeur, la nouvelle désignation du Bureau se fera dans la foulée.

Je vous souhaite une très bonne année sportive, année que je souhaite pleine de convivialité et riche en événements heureux.

Nous procéderons aux élections du comité directeur après la présentation du bilan. Je passe la parole à Pascal Baclet, notre trésorier qui va vous présenter le bilan financier de l'année écoulée.

Annexe 4

Bulletin de vote





Association de Tir Audengeoise

Assemblée Générale Ordinaire du 3 septembre 2017

Élection du Comité Directeur

BULLETIN DE VOTE

Extrait des statuts de l'ATA

	Candidats		
1	ARMENGOD Marc		<p>Article 8 <u>Administration</u> L'Association de Tir (ATA) est administrée par un « Comité Directeur » dont les membres sont élus au scrutin secret pour quatre ans au cours de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle.</p> <p>Article 8.1 <u>Candidatures</u> Les candidatures au Comité Directeur devront être remises par écrit (remises en mains propre, mail ou courrier) au Président de l'ATA quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale devant procéder aux élections. Tout envoi ultérieur ne sera pas retenu quel qu'en soit le motif. Le Président de l'association ATA, à réception de la demande, fournira au plus vite au proposant une attestation de dépôt écrite en signant une copie de la demande faite ou en lui signifiant sa réception par tout moyen à sa convenance (lettre, mail, fax...). Les preuves de ces envois seront examinés par un des assesseurs désignés au cours de l'Assemblée Générale chargé de la bonne tenue des élections.</p> <p>Article 8.2 <u>Conditions d'éligibilité</u> Les conditions d'éligibilité sont les suivantes : - Avoir atteint la majorité légale au jour de l'élection. - Être membre de l'Association de Tir ATA depuis un an minimum. - Être à jour de ses cotisations fédérales et associatives - Jouir de ses droits civils et civiques. - Être détenteur de la licence FFTir pour l'année sportive au jour de l'élection. - Avoir satisfait à toutes les conditions fixées par les obligations fédérales et départementales (Tampon du médecin etc.)</p> <p>Article 8.3 <u>Composition, nomination et rôle des membres du comité directeur :</u> Le nombre total de membres élus au comité directeur est fixé à neuf. Ce sont ces membres qui éliront, au scrutin secret, à la majorité absolue, le président, le secrétaire, le trésorier, auxquels peuvent être ajoutés : Un vice-président (encore appelé président adjoint), un secrétaire adjoint, un trésorier adjoint et des membres choisis pour leurs compétences dans un domaine donné. Toutes les personnes chargées de l'administration feront l'objet d'une déclaration selon l'article 5 de la loi du 01 juillet 1901 et l'article 2 de son décret d'application. Chaque membre aura une fonction déterminée et sera garant de la responsabilité confiée.</p>
2	ARMENGOD Nathalie		
3	BACLET Pascal		
3	BARRAU Catherine		
4	BIGNON Stephan		
5	CHEVALIER Yvan		
6	DEFONTAINE Alain		
7	DENLINGER Philippe		
8	GUERSTEIN Nicolas		
9	LE BEC Yvon		
10	PONTREAU Julien		